

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 18/01/2022

Membres AS Présents :

Thomas Thierry (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)
Louis Le Strat (Co-Trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Pierre Guidicelli (Co-Trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Clarisse Fenaux (Responsable Communication Interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Eloi Buffet (Responsable des Sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Damien Ourmet (Responsable événement de l'AS ISAE-SUPAERO)
Justine Vienne (Secrétaire de l'AS ISAE-SUPAERO)

Compte rendu de la réunion :

- Demande de changement de sport cher (Clément Delefortrie)

Demande : Clément a été sélectionné pour le PPL l'année dernière. Les personnes sélectionnées ont appris en début d'année que finalement les sélections étaient réduites à 5 ou 6 personnes pour cette année. Il a donc demandé à être sélectionné dans le club ski et a déjà fait des sorties sans penser que sa sélection au PPL resterait prise en compte. Il demande donc le remboursement de ses sorties et le changement de sport cher.

Discussion et décision : Le CA se pose la question de la légitimité du remboursement rétroactif des sorties de ski. Il accepte cependant, tout comme le changement de sport.

Décision prise à l'unanimité.

- Demande de budget exceptionnel du club badminton

Demande : Le club demande un budget supplémentaire pour pouvoir payer des licences aux joueurs le souhaitant (6-7 personnes) étant donné que le gymnase est fermé et qu'aucune alternative n'a encore été trouvée. Une licence coûte autour de 100 euros.

Discussion et décision : Le CA s'accorde pour le remboursement à la totalité des licences pour six mois pour sept personnes, étant donné que le gymnase est fermé et leur empêche de continuer leurs entraînements.

Décision à 2 voix contre et 5 voix pour.

- Demande de remboursement exceptionnel de parachutisme de Matthieu Duperray

Demande : Matthieu, faisant son stage à Paris, il ne pourra pas sauter en parachute souvent cette année (donc 12 sauts au maximum). Son budget de 450 euros pour l'année ne sera utilisé qu'à 168 euros. Il demande donc s'il est possible de lui rembourser les $\frac{2}{3}$ de sa licence et de sa carte de membre (72 euros et 45 euros), soit 78 euros. Cela ne lui ferait utiliser que la moitié de son budget de l'année.

Discussion et décision : Cette situation est commune à la plupart des personnes en 2A. Le CA refuse donc cette demande, étant donné qu'il a la possibilité de sauter deux week-end avant de partir en stage.

Décision prise à 6 voix contre et une voix pour.

- Demande d'aide financière du SupairG

Demande : Les frais d'annulation du SupairG sont assez élevés (13 842 euros après négociation), l'organisation demande donc une aide financière à l'AS. En effet, l'événement a dû être annulé à cause du Covid (risque de créer/importer un cluster, activités à organiser différemment qu'annoncé aux participants, plus le côté festif, etc). L'annulation de dernière minute à cause de la situation sanitaire en Andorre a également engendré des frais d'annulation plus élevés. Ils ont déjà pu rembourser 10 510 euros grâce aux différentes subventions. Il reste donc 3332 euros à rembourser.

Discussion et décision : Le CA s'accorde pour leur accorder l'aide financière dont ils ont besoin à une condition, qui est que tous les membres participants au SupairG l'année prochaine devront être adhérents à l'AS.

Décision une abstention et 6 voix pour.

- Demande de changement de sport cher (Alexi Seves)

Demande : Alexi demande à changer de sport moyen cher. Il était au club surf l'année dernière et souhaite passer au club plongée. Les deux sports l'intéressent autant mais il préfère l'ambiance du club plongée. Il a fait deux sorties de surf cette année et a commencé la plongée en piscine. Il a déjà payé la licence et l'équipement.

Discussion et décision : Le CA s'accorde sur cette décision, les sports n'ayant pas de sélection.

Décision prise à l'unanimité.

- Demande de l'achat d'une camionnette pour AE et AS

Demande : Le projet est d'acheter un Renault Trafic. Il serait aux trois associations, AA, AE et AS. Il serait utilisable par tous (week-end surf, sortie de l'AA, etc) et est utile pour de nombreux événements. Il s'agit d'un véhicule à 9 places avec les deux banquettes arrières faciles à enlever. Cela consomme beaucoup moins à utiliser que de prendre deux voitures. L'achat serait effectué par l'AS et est de 27 000 euros. La décoration serait financée par l'ISAE-SUPAERO, l'assurance et l'entretien régulier par les trois associations et les réparations directement par les utilisateurs en cas de casse ou accident.

Discussion et décision : L'assurance serait de 1000 euros environ par an par association et l'entretien d'un tel véhicule n'est pas particulièrement cher. Le CA s'accorde sur cette demande.

Décision prise à une voix contre, 2 abstentions et 4 voix pour.

- Demande pour la commission compétition

Demande : Les compétitions sont remboursées à $\frac{1}{2}$ pour l'hébergement et le transport, et aux $\frac{2}{3}$ pour les activités. Elles sont donc moins remboursées que les formations (remboursées aux $\frac{2}{3}$). Or la plupart des personnes font du sport pour la

compétition. Il est donc demandé de faire passer le remboursement total de la compétition à la moitié. Il est également compliqué de distinguer l'hébergement, le transport et les activités lorsque tout est compris dans les compétitions.

Discussion et décision : Le CA s'accorde sur cette décision.

Décision prise à l'unanimité.

